

Démarches pour aider au financement des séances d'ergothérapie



POUR TOUTES VOS DÉMARCHES

Pensez à fournir les pièces suivantes de manière systématique :

- La **prescription médicale** qui prescrit "bilan d'ergothérapie et rééducation si nécessaire" à demander au **médecin traitant**.
- Le **devis des séances d'ergothérapie**, à demander à votre **ergothérapeute**.
- Le **compte rendu du bilan** d'ergothérapie et sa **facture acquittée**, à demander à votre **ergothérapeute**.

Nous vous conseillons de toujours **garder un double du dossier** déposé et de **l'envoyer en lettre avec accusé réception**.

M
D
M
P
H

Maison Départementale Métropolitaine pour les Personnes Handicapées

Site internet : mdmph.rhone.fr, se rendre à l'onglet "Faire une demande".

- Pour une **personne mineure**, demander l'**AAEH, Allocation Éducation Enfant Handicapé**. Qui est attribuée automatiquement dès que le taux d'incapacité est reconnu au dessus de 50%.
- Pour une **personne majeure de -60 ans**, demander la **PCH, Prestation de Compensation du Handicap**.
- Pour une **personne majeure de +60ans**, demander l'**APA, Allocation Pour l'Autonomie**.

C
P
A
M

Caisse d'Assurance Primaire de Maladie

Formulaire disponible sur notre site internet : www.ergolyon-santy.fr, se rendre à l'onglet "Aide Financière".

Dossier de Demande de **Prestation de Soin Extra Légale**.
Votre ergothérapeute pourra remplir et signer la procuration. Le dossier une fois complet est à **déposer dans une bureau de proximité de la CPAM**

M
U
T
U
L
L
E

Mutuelle ou Caisse de retraite

Certaine mutuelle ou caisse de retraite peuvent prendre en charge une partie du coût des séances d'ergothérapie.

Pour cela il est nécessaire de faire une **demande écrite au fond social**.

Privilégiez bien l'envoi d'un courrier avec accusé réception avec les pièces à fournir pour toutes les démarches.